

VSE Strompreisumfrage 2023 – Q&A ergänzend zur Medienmitteilung vom 20.6.2023, für internen Gebrauch, keine Publikation

((Version française ci-dessous))

Was ist die Grundversorgung? Weshalb können grundversorgte Kundinnen und Kunden ihren Anbieter nicht frei wählen?

Alle Privatpersonen, Haushalte und KMU mit einem jährlichen Stromverbrauch unter 100 Megawattstunden befinden sich in der Grundversorgung. Sie werden vom lokalen Grundversorger mit Strom versorgt, in dessen Versorgungsgebiet sie sich befinden. Verbraucherinnen und Verbraucher in der Grundversorgung können den Stromlieferanten nicht frei wählen, weil die Schweiz einen teilliberalisierten Markt hat. Stromgrossverbraucher mit einem Verbrauch über 100 MWh pro Jahr können sich einmalig zwischen dem freien Markt und der Grundversorgung entscheiden.

Sind die Versorger bei der Festlegung der Stromtarife für die Grundversorgung frei? Wer kontrolliert sie?

Nein, die Festlegung der Strompreise für die Grundversorgung erfolgt nach klaren gesetzlichen Vorgaben. Der Strompreis ist kostenbasiert und setzt sich aus vier Komponenten zusammen, dem Energietarif, dem Netznutzungstarif, den Abgaben an das Gemeinwesen und dem Netzzuschlag gem. Art. 35 EnG. Die Energieversorger müssen den Strompreis für ihre Kundinnen und Kunden jedes Jahr bis Ende August für das Folgejahr bekanntgeben und der Eidgenössischen Elektrizitätskommission ElCom melden. Sie überwacht die Einhaltung der gesetzlichen Vorgaben.

Hat der Grundversorger Spielraum bei der Tarifgestaltung? Könnte er Preisanstiege abfedern oder muss er sie den gebundenen Kundinnen und Kunden weiterverrechnen?

Die Strompreise in der Grundversorgung sind kostenbasiert und werden nach klaren gesetzlichen Vorgaben festgelegt. Die Energieversorger müssen den Strompreis für ihre Kundinnen und Kunden jedes Jahr bis Ende August für das Folgejahr bekanntgeben und der Eidgenössischen Elektrizitätskommission ElCom melden. Sie überwacht die Einhaltung der gesetzlichen Vorgaben. Würde der Grundversorger Preisanstiege abfedern, so könnte er dies nur auf eigene Rechnung tun. Dies ginge schlussendlich auf Kosten der Eigentümer, welche meist in öffentlicher Hand sind und somit auf Kosten der Allgemeinheit/der Steuerzahler. Es wäre eine Umverteilung der Kosten.

Haben Unter- oder Überdeckungen auch einen Einfluss auf die Preise der Grundversorger?

Die Preise in der Grundversorgung gelten für ein Jahr. Allfällige Anpassungen sind erst wieder für das Folgejahr möglich (Bekanntgabe der Tarife jeweils bis Ende August). Der VNB hat die Möglichkeit, Deckungsdifferenzen den Kundinnen und Kunden über die jeweils nächsten drei Jahre weiter zu verrechnen.

Der VSE hat bereits mehrmals gefordert, den Zeitrahmen von 3 Jahren auf 5 Jahre zu verlängern, um die Stromtarife für die Kundinnen und Kunden zu glätten und um damit verbundene starke Tarifsprünge nach Möglichkeit zu vermeiden. Deckungsdifferenzen entstehen immer, da die tatsächlichen Kosten und Einnahmen von Annahmen abweichen können (Ist-Daten und Plan-Daten). In welchem Zeitraum die Verteilnetzbetreiber diese abbauen, ist unterschiedlich.

Aus welchen Komponenten setzt sich der Stromtarif in der Grundversorgung zusammen?

- dem Energietarif: der Preis für den gelieferten Strom
- dem Netznutzungstarif: der Preis für die Nutzung des Übertragungs- und Verteilnetzes. Er wird bestimmt durch die Kosten für den Bau, Betrieb und Unterhalt des Netzes sowie den Kosten für die Systemdienstleistungen, welche für die Netzstabilität notwendig sind. Ab 2024 wird als Folge der

Energiekrise zusätzlich eine «Winterreserve» in den Netznutzungstarif eingerechnet. Sie deckt die Kosten für Notfall-Massnahmen, um die Stromversorgung im Winter zu gewährleisten.

- Abgaben an Kantone und Gemeinde
- und einem Netzzuschlag, u.a. zur Förderung von erneuerbaren Energien.

Der Energietarif und der Netznutzungstarif sind die preisbestimmenden Komponenten des Strompreises. Sie machen den grössten Anteil aus.

Welchen Einfluss hat die Beschaffungsstrategie des Versorgers auf den Stromtarif?

Es gibt über 600 Grundversorger in der Schweiz. Der Strompreis eines Versorgers hängt von seiner Strom-Beschaffung ab. Er produziert Strom in eigenen Produktionsanlagen und/oder kauft den Strom am Grosshandelsmarkt und/oder direkt bei einem Stromproduzenten ein z.B. über einen langfristigen Vertrag. Weiter beziehen Versorger eingespeisten Strom von privaten PV-Anlagen und setzen diesen in der Grundversorgung ab. Aber nicht nur wo, sondern auch wie der Energieversorger Strom am Markt einkauft, beeinflusst den Strompreis. Also ob kurz- oder langfristig und in welchen Tranchen.

Stark vereinfacht gesagt: Bei einer kurzfristigen Beschaffung sind die Kosten von den kurzfristig geltenden Marktbedingungen abhängig, während bei einer langfristigen Beschaffung die Kosten über einen längeren Zeitraum geglättet werden können. Da die Marktpreise jahrelang gesunken sind resp. tief waren, war das Risiko einer kurzfristigen Beschaffung lange klein, resp. hat sich ausbezahlt. Das änderte sich durch die Energiekrise und den Verwerfungen an den europäischen Energiehandelsplätzen.

Wieso spielt es eine Rolle, ob ein Versorger Eigenproduktion hat oder nicht?

Die Kosten für den Strom aus eigenen Produktionsanlagen unterscheiden sich nach Produktionstechnologie, sind aber kalkulierbar und vergleichsweise stabil. Sie können sich stark von Kosten für eingekauften Strom unterscheiden, welche volatil sein können. In den vergangenen Jahren war der Strom aus eigenen Produktionsanlagen deutlich teurer als jener, der am Markt eingekauft wurde. Als Folge der Energiekrise änderte sich das. Die Marktpreise erreichten Rekordwerte. Grundversorger mit hoher Eigenproduktion sind von den Preisschwankungen am Markt generell weniger betroffen und weisen daher keine oder nur moderate Preisanstiege oder Preisreduktionen auf. Grundversorger hingegen mit wenig Eigenproduktion, die hauptsächlich Strom am Markt einkaufen, sind den hohen Marktpreisen ausgesetzt, können aber auch von tiefen Marktpreisen profitieren. Von steigenden Netznutzungstarifen, z.B. durch die «Winterreserve» sind die Kunden von Grundversorgern mit und ohne Eigenproduktion gleichermassen betroffen.

Viele Stromversorger haben 2022 satte Gewinne eingefahren und trotzdem in der Grundversorgung für 2023 (und 2024) höhere Preise verrechnet. Wie lässt sich das erklären?

Grundversorger, welche mehr Produktion haben als Kunden oder reine Produzenten, konnten ihre Energie, welche sie nicht bereits vorgängig verkauft hatten, zu den 2022 geltenden Grosshandelspreisen verkaufen und so hohe Erlöse erzielen. Diese Erlöse leisten einen wichtigen Deckungsbeitrag an die Investitionskosten ihrer Kraftwerke, die sie in der Vergangenheit getätigt hatten. In den vergangenen 13 Jahren lagen die Marktpreise deutlich unter den Gestehungskosten der Kraftwerke. In diesem Zeitraum haben die Produzenten grosse Verluste gemacht und konnten die Investitionskosten nicht decken.

Grundversorger mit grossmehrheitlicher Eigenproduktion haben die Preise 2023 kaum oder wenn dann nur moderate erhöht.

Grundversorger ohne Eigenproduktion oder mit wenig Eigenproduktion mussten einen grossen Teil der Energie für die Grundversorgung auf dem Grosshandelsmarkt teuer einkaufen. Das ist die grosse Mehrheit der Grundversorgungsunternehmen der Schweiz. Deshalb sind die hohen Preisen auch bei den Endkundinnen und -kunden spürbar. Diese Endkundinnen und -kunden konnten im Gegenzug in den vergangenen 13 Jahren von günstigen Marktpreisen profitieren.

Warum sind die Strompreise zuletzt so stark gestiegen?

Die Preise an den europäischen Energiehandelsplätzen stiegen Mitte 2021 aufgrund höherer Brennstoff- und CO₂-Preise sowie Kraftwerksausfällen und -abschaltungen stark an. Mit dem Krieg in der Ukraine Anfang 2022 und der historischen Trockenheit im Sommer verschärfte sich die bereits angespannte Preissituation zusätzlich und löste eine Energiekrise aus. Die Strompreise an den europäischen Energiehandelsplätzen erreichten nie gesehene Höchstwerte. Grundversorger ohne oder mit wenig Eigenproduktion, die also hauptsächlich an den europäischen Energiegrossmärkten für ihre Kundinnen und Kunden beschaffen, mussten diese hohen Marktpreise bezahlen, was seit 2023 auch ihre grundversorgten Kundinnen und Kunden zu spüren bekommen.

Jetzt sind die Preise am Grosshandelsmarkt ja nicht mehr astronomisch hoch. Weshalb steigen die Stromtarife für 2024 im Durchschnitt trotzdem?

Die erneute Strompreiserhöhung hat verschiedene Ursachen. Zum einen mussten die Versorger trotz der teilweise sehr hohen Preise im 2022 Energie für das Jahr 2024 einkaufen. Zum anderen lagen die Strompreise in den letzten Monaten trotz Entspannung weiterhin deutlich über den Werten von Anfang 2021. Um die Stromversorgung im Winter 2022/2023 zu gewährleisten, hat der Bund 2022 die «Winterreserve» (Wasserkraftreserve, Reservekraftwerke) vorgezogen, welche erst für das Jahr 2025 vorgesehen war und dies auch auf Notstromgruppen ausgeweitet. Die Kosten für die Winterreserve fliessen 2024 erstmals in den Netznutzungstarif des Strompreises ein und tragen damit auch zum Strompreisanstieg bei.

Wie entwickelt sich der Strompreis 2024?

Gemäss einer Umfrage bei den Grundversorgern steigen die Strompreise im Median schweizweit um 3 Rappen auf 30 Rappen/Kilowattstunde. Im Vergleich zum Vorjahr ist das ein Anstieg von 12 Prozent. Die definitiven Strompreise für 2024 müssen bis Ende August der ECom gemeldet werden.

Ab 2024 wird erstmals ebenfalls als Folge der Energiekrise die Komponente «Winterreserve» in die Stromtarife eingerechnet. Mit der «Winterreserve» soll die Wasserkraftreserve, die Reservekraftwerke und weitere Massnahmen zur Stärkung der Winterstromversorgung finanziert werden. Die Winterreserve kostet 1.2 Rp./kWh, das macht gemäss Swissgrid für einen durchschnittlichen Haushalt im Jahr 2024 54 Franken (Verbrauch 4'500 kWh/Jahr), und ein durchschnittliches Unternehmen 1'080 Franken (Verbrauch 90'000 kWh/Jahr).

Treiben 2024 auch höhere Netzkosten den Strompreis in die Höhe?

Die Kosten für die Leistungen von Swissgrid für 2024 hat diese bereits bekannt gegeben. Teil davon sind die 2024 zum ersten Mal erhobenen Kosten für die «Winterreserve».

Die Netzkosten für die unteren Verteilnetze sind noch nicht bekannt und können je nach Grundversorger unterschiedlich hoch ausfallen. Sie werden von verschiedenen Faktoren beeinflusst, u.a. von der Topografie des Verteilnetzgebiets und den getätigten Investitionen in das Verteilnetz. Für die Transformation des Energiesystems müssen auch die Stromnetze weiterentwickelt werden, wofür grosse Investitionen notwendig sein werden. Wieviel die Erhöhung dieser Komponente auf den finalen Stromtarif ausmacht ist also von Versorger zu Versorger unterschiedlich.

Wann werden die definitiven Strompreise für das nächste Jahr bekannt gegeben?

Die VSE Strompreismfrage ist als erste Einschätzung zu verstehen, da teilweise die Beschaffung noch nicht abgeschlossen ist und die Netzkosten der unteren Verteilnetze noch nicht bekannt sind. Die finalen Strompreise für die Endkundinnen und Endkunden in der Grundversorgung liegen Ende August vor. Die Eidgenössische Elektrizitätskommission ECom wird sie bekannt geben.

Führen auch die Rückkehr von Grossverbrauchern in die Grundversorgung via ZEV dazu, dass die Strompreise in der Grundversorgung steigen?

Ende November hat der Bundesrat Grossverbrauchern, die sich für den freien Markt entschieden haben, den Weg zurück in die Grundversorgung via ZEV geebnet. Der VSE kritisierte die Aushebelung des Prinzips

«einmal frei, immer frei» und betonte pointiert, dass dadurch Kosten und Risiken für den Grundversorger als auch seine grundversorgten Kundinnen und Kunden entstünden. Von der Rückkehr haben gemäss VSE Strompreisumfrage einzelne Grossverbraucher Gebrauch gemacht. In den aktuellen Fällen machen die Rückkehrer mengenmässig nicht viel aus. Grundsätzlich müssen aber die Kosten für die Zusatzbeschaffung die betroffenen Grundversorger nun in ihren Strompreis einrechnen. Wie hoch die durch die Rückkehr ausgelösten Mehrkosten für die davon betroffenen bestehenden grundversorgten Kundinnen und Kunden sind, hängt von den jeweiligen Gegebenheiten ab. Kehren z.B. bei einem kleinen Verteilnetzbetreiber ein oder zwei sehr grosse Stromverbraucher in die Grundversorgung zurück, kann dies einen spürbaren Einfluss haben.

Der Preisüberwacher moniert immer wieder zu hohe Netzkosten und fordert eine Senkung des WACC. Weshalb wäre das falsch?

Das gesamte Energiesystem ist in einem fundamentalen Wandel. Das Netz muss diese Transformation mitmachen und für die Anforderungen des zukünftigen Energiesystems gerüstet sein. Ohne funktionierendes Netz wäre die Energie- und Klimastrategie gefährdet. Sie erfordern immense Investitionen in das bestehende Netz. Investitionen ins Netz dürfen nicht durch eine Senkung des WACC ausgebremst oder verhindert werden. An der bestehenden Berechnungsmethode für die Kapitalverzinsung (WACC) ist festzuhalten. Der WACC stellt sicher, dass das investierte Kapital stabile und angemessene Zinsen abwirft. Dies ist vor allem für Investitionen in die Netze mit ihrem Anlagehorizont von rund 80 Jahren wichtig. Da das Netz ein natürliches Monopol darstellt, wird für dieses ein kalkulatorischer Zinssatz festgesetzt (WACC, Weighted Average Cost of Capital).

Enquête AES sur les prix de l'électricité 2023 - Q&R en complément au communiqué de presse du 20.6.2023, pour usage interne, pas de publication

Qu'est-ce que l'approvisionnement de base? Pourquoi les clients bénéficiant de l'approvisionnement de base ne peuvent-ils pas choisir librement leur fournisseur?

Tous les particuliers, ménages et PME dont la consommation annuelle d'électricité est inférieure à 100 mégawattheures font partie de l'approvisionnement de base. Ils sont approvisionnés en électricité par le fournisseur de base local dans la zone de desserte duquel ils se trouvent. Les consommateurs à l'approvisionnement de base ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité, car la Suisse a un marché partiellement libéralisé. Les gros consommateurs d'électricité dont la consommation dépasse 100 MWh par an peuvent choisir une seule fois entre le marché libre et l'approvisionnement de base.

Les fournisseurs sont-ils libres de fixer les tarifs d'électricité pour l'approvisionnement de base? Qui les contrôle?

Non, la fixation des tarifs de l'électricité pour l'approvisionnement de base se fait selon des dispositions légales claires. Le prix de l'électricité est basé sur les coûts et se compose de quatre éléments: le tarif de l'énergie, le tarif d'utilisation du réseau, les redevances versées aux collectivités publiques et le supplément réseau conformément à l'art. 35 LEn. Chaque année, les fournisseurs d'énergie doivent communiquer le prix de l'électricité à leurs clients avant fin août pour l'année suivante et l'annoncer à la Commission fédérale de l'électricité ElCom. Celle-ci veille au respect des dispositions légales.

Le fournisseur de base a-t-il une marge de manœuvre dans la fixation des tarifs? Pourrait-il amortir les hausses de prix ou doit-il les répercuter sur ses clients captifs?

Les prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base sont basés sur les coûts et sont fixés selon des dispositions légales claires. Chaque année, les fournisseurs d'énergie doivent communiquer le prix de l'électricité pour leurs clients avant fin août pour l'année suivante et l'annoncer à la Commission fédérale de l'électricité ElCom. Celle-ci surveille le respect des prescriptions légales. Si le fournisseur de base devait amortir les hausses de prix, il ne pourrait le faire qu'à son propre compte. Cela se ferait finalement au détriment des propriétaires, qui sont pour la plupart en mains publiques, et donc au détriment de la collectivité/des contribuables. Il s'agirait d'une redistribution des coûts.

Les découvertes ou les excédents ont-ils également une influence sur les prix des fournisseurs de base?

Les prix de l'approvisionnement de base sont valables pour un an. D'éventuelles adaptations ne sont possibles que pour l'année suivante (communication des tarifs jusqu'à fin août). Le GRD a la possibilité de facturer les différences de couverture à ses clients sur les trois années suivantes.

L'AES a déjà demandé à plusieurs reprises que le délai de 3 ans soit prolongé à 5 ans, afin de lisser les tarifs d'électricité pour les clients et d'éviter si possible les fortes variations de tarifs qui en découlent. Des différences de couverture apparaissent toujours, car les coûts et les recettes réels peuvent différer des hypothèses (données réelles et données prévisionnelles). La période durant laquelle les gestionnaires de réseau de distribution éliminent ces différences de couverture varie.

Quels sont les éléments qui composent le tarif de base de l'électricité?

- Le tarif de l'énergie: le prix de l'électricité fournie
- Le tarif d'utilisation du réseau: le prix de l'utilisation du réseau de transport et de distribution. Il est déterminé par les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau ainsi que par les coûts des services-système nécessaires à la stabilité du réseau. À partir de 2024, suite à la crise énergétique, une «réserve d'hiver» sera en outre intégrée dans le tarif d'utilisation du réseau. Elle

couvrira les coûts des mesures d'urgence visant à garantir l'approvisionnement en électricité en hiver.

- Redevances aux cantons et aux communes
- Et un supplément réseau, notamment pour la promotion des énergies renouvelables.

Le tarif de l'énergie et le tarif d'utilisation du réseau sont les composantes du prix de l'électricité qui déterminent le prix. Ils en constituent la plus grande part.

Quelle est l'influence de la stratégie d'acquisition du fournisseur sur le tarif de l'électricité?

Il existe plus de 600 fournisseurs de base en Suisse. Le prix de l'électricité d'un fournisseur dépend de sa politique d'acquisition en électricité. Il produit de l'électricité dans ses propres installations de production et/ou achète l'électricité sur le marché de gros et/ou directement auprès d'un producteur d'électricité, par exemple via un contrat à long terme. Les fournisseurs se procurent également de l'électricité provenant d'installations photovoltaïques privées et la vendent dans le cadre de l'approvisionnement de base. Le prix de l'électricité est influencé non seulement par le lieu d'achat, mais aussi par la manière dont le fournisseur d'énergie achète l'électricité sur le marché. En d'autres termes, si c'est à court ou à long terme et en combien de tranches.

Pour simplifier à l'extrême, on peut dire que dans le cas d'un achat à court terme, les coûts dépendent des conditions du marché en vigueur à court terme, tandis que dans le cas d'un achat à long terme, les coûts peuvent être lissés sur une plus longue période. Comme les prix du marché ont baissé ou étaient bas pendant des années, le risque d'un achat à court terme a longtemps été faible, voire payant. La crise énergétique et les perturbations sur les marchés européens de l'énergie ont changé la donne.

Pourquoi le fait qu'un fournisseur ait sa propre production ou non joue-t-il un rôle?

Les coûts de l'électricité produite par les propres installations de production diffèrent selon la technologie de production, mais ils sont calculables et relativement stables. Ils peuvent être très différents des coûts de l'électricité achetée, qui peuvent être volatils. Ces dernières années, l'électricité produite par les propres installations de production était nettement plus chère que celle achetée sur le marché. La crise énergétique a changé la donne. Les prix du marché ont atteint des niveaux records. Les fournisseurs de base avec une production propre élevée sont généralement moins touchés par les fluctuations de prix sur le marché et ne présentent donc pas de hausses ou de baisses de prix, ou seulement des hausses modérées. En revanche, les fournisseurs de base avec une faible production propre, qui achètent principalement de l'électricité sur le marché, sont exposés aux prix élevés du marché, mais peuvent également profiter de prix bas sur le marché. Les clients des fournisseurs de base avec ou sans production propre sont touchés de la même manière par l'augmentation des tarifs d'utilisation du réseau, par exemple par la «réserve hivernale».

De nombreux fournisseurs d'électricité ont réalisé des bénéfices substantiels en 2022 et ont néanmoins facturé des prix plus élevés dans l'approvisionnement de base pour 2023 (et 2024). Comment cela s'explique-t-il?

Les fournisseurs de base qui ont plus de production que de clients ou les purs producteurs ont pu vendre l'énergie qu'ils n'avaient pas déjà vendue au préalable aux prix de gros en vigueur en 2022 et réaliser ainsi des recettes élevées. Ces recettes apportent une contribution importante à la couverture des coûts d'investissement qu'ils avaient réalisés par le passé dans leurs centrales. Au cours des 13 dernières années, les prix du marché ont été nettement inférieurs aux coûts de revient des centrales. Durant cette période, les producteurs ont subi de grosses pertes et n'ont pas pu couvrir les coûts d'investissement. Les fournisseurs de base avec une grande majorité de production propre n'ont guère augmenté les prix en 2023, ou alors seulement de manière modérée.

Les fournisseurs de base sans production propre ou avec peu de production propre ont dû acheter une grande partie de l'énergie pour l'approvisionnement de base à un prix élevé sur le marché de gros. C'est le cas de la grande majorité des entreprises d'approvisionnement de base en Suisse. C'est pourquoi les prix

élevés se font également sentir chez les clients finaux. En contrepartie, ces clients finaux ont pu bénéficier de prix de marché avantageux au cours des 13 dernières années.

Pourquoi les prix de l'électricité ont-ils augmenté si fortement ces derniers temps?

Les prix sur les marchés européens de l'énergie ont fortement augmenté à la mi-2021 en raison de la hausse des prix des combustibles et du CO₂ ainsi que des pannes et des arrêts de centrales. Avec la guerre en Ukraine début 2022 et la sécheresse historique de l'été, la situation des prix déjà tendue s'est encore aggravée et a déclenché une crise énergétique. Les prix de l'électricité sur les marchés européens de l'énergie ont atteint des sommets jamais vus. Les fournisseurs de base sans ou avec peu de production propre, qui s'approvisionnent donc principalement sur les marchés de gros européens de l'énergie pour leurs clients, ont dû payer ces prix élevés sur le marché, ce que leurs clients bénéficiant d'un approvisionnement de base ressentent également depuis 2023.

Aujourd'hui, les prix sur le marché de gros ne sont plus astronomiques. Pourquoi les tarifs d'électricité pour 2024 augmentent-ils malgré tout en moyenne?

La nouvelle hausse des prix de l'électricité a plusieurs causes. D'une part, les fournisseurs ont dû acheter de l'énergie pour 2024 malgré les prix parfois très élevés en 2022. D'autre part, malgré la détente des derniers mois, les prix de l'électricité sont restés nettement supérieurs à ceux de début 2021. Pour garantir l'approvisionnement en électricité durant l'hiver 2022/2023, la Confédération a avancé à 2022 l'introduction de la «réserve hivernale» (réserve hydroélectrique, centrales de réserve), qui n'était prévue que pour 2025, et l'a également étendue aux groupes électrogènes de secours. Les coûts de la réserve hivernale seront intégrés pour la première fois en 2024 dans le tarif d'utilisation du réseau du prix de l'électricité et contribueront ainsi également à l'augmentation du prix de l'électricité.

Comment le prix de l'électricité évoluera-t-il en 2024?

Selon une enquête menée auprès des fournisseurs de base, les prix de l'électricité augmenteront en moyenne de 3 centimes dans toute la Suisse pour atteindre 30 centimes/kilowattheure. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 12%. Les prix définitifs de l'électricité pour 2024 doivent être communiqués à l'EICom avant fin août.

À partir de 2024, la composante «réserve hivernale» sera également prise en compte pour la première fois dans les tarifs d'électricité en raison de la crise énergétique. La «réserve hivernale» doit permettre de financer la réserve hydroélectrique, les centrales de réserve et d'autres mesures visant à renforcer l'approvisionnement en électricité en hiver. La réserve hivernale coûte 1,2 centime/kWh, ce qui, selon Swissgrid, représente 54 francs en 2024 pour un ménage moyen (consommation de 4500 kWh/an) et 1080 francs pour une entreprise moyenne (consommation de 90 000 kWh/an).

Des coûts de réseau plus élevés feront-ils également grimper le prix de l'électricité en 2024?

Swissgrid a déjà annoncé les coûts de ses prestations pour 2024. Les coûts de la «réserve hivernale», prélevés pour la première fois en 2024, en font partie.

Les coûts de réseau pour les réseaux de distribution inférieurs ne sont pas encore connus et peuvent varier selon le fournisseur de base. Ils sont influencés par différents facteurs, notamment la topographie de la zone du réseau de distribution et les investissements réalisés dans le réseau de distribution. Pour la transformation du système énergétique, les réseaux électriques doivent également être développés, ce qui nécessitera des investissements importants. L'importance de l'augmentation de cette composante sur le tarif final de l'électricité varie donc d'un fournisseur à l'autre.

Quand les prix définitifs de l'électricité pour l'année prochaine seront-ils communiqués?

L'enquête de l'AES sur les prix de l'électricité doit être considérée comme une première estimation, car l'acquisition n'est pas encore totalement terminée et les coûts de réseau des réseaux de distribution inférieurs ne sont pas encore connus. Les prix finaux de l'électricité pour les clients finaux de l'approvisionnement de base seront disponibles fin août. La Commission fédérale de l'électricité ECom les annoncera.

Le retour des gros consommateurs dans l'approvisionnement de base via le RCP entraînera-t-il également une hausse des prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base?

Fin novembre, le Conseil fédéral a ouvert la voie du retour à l'approvisionnement de base via le RCP pour les gros consommateurs qui ont opté pour le marché libre. L'AES a critiqué la suppression du principe «libre un jour, libre toujours» et a souligné de manière percutante que cela engendrait des coûts et des risques pour le fournisseur de base ainsi que pour ses clients bénéficiant de l'approvisionnement de base. Selon l'enquête de l'AES sur les prix de l'électricité, certains gros consommateurs ont fait usage du retour. Dans les cas actuels, les retours ne représentent pas grand-chose en termes de volume. Mais en principe, les fournisseurs de base concernés doivent désormais intégrer les coûts de l'acquisition supplémentaire dans leur prix de l'électricité. L'ampleur des coûts supplémentaires engendrés par le retour pour les clients actuels concernés par l'approvisionnement de base dépend des circonstances. Si, par exemple, un ou deux très gros consommateurs d'électricité d'un petit gestionnaire de réseau de distribution reviennent dans l'approvisionnement de base, cela peut avoir une influence sensible.

Le Surveillant des prix dénonce régulièrement des coûts de réseau trop élevés et demande une baisse du WACC. Pourquoi serait-ce une erreur d'appliquer une telle baisse?

L'ensemble du système énergétique est en train de subir une transformation fondamentale. Le réseau doit s'adapter à cette transformation et être prêt à répondre aux exigences du futur système énergétique. Sans un réseau fonctionnel, la stratégie énergétique et climatique serait compromise. Cette stratégie nécessite d'immenses investissements dans le réseau existant. Les investissements dans le réseau ne doivent pas être freinés ou empêchés par une baisse du WACC. Il convient de s'en tenir à la méthode de calcul existante pour la rémunération du capital (WACC). Le WACC garantit que le capital investi rapporte des intérêts stables et appropriés. Cela est particulièrement important pour les investissements dans les réseaux, dont l'horizon de placement est d'environ 80 ans. Le réseau étant un monopole naturel, un taux d'intérêt calculé est fixé pour celui-ci (WACC, Weighted Average Cost of Capital).